

Campus IA
3, boulevard de Sébastopol
75 001 Paris

Monsieur le Président
Commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Le 10 juillet 2025

Objet : Sollicitation de la Commission nationale du débat public pour la désignation de garants sur le projet Campus IA en vue de la conduite d'une concertation préalable – Article L.121-17 du code de l'environnement

Monsieur le Président,

Le projet Campus IA vise la création, sur la commune de Fouju en Seine-et-Marne, d'un vaste ensemble de datacenters faisant de ce site l'une des infrastructures numériques les plus importantes d'Europe.

Il doit permettre de stocker, traiter et fournir la puissance de calcul nécessaire au développement de l'Intelligence Artificielle et des services cloud indispensables à l'économie numérique française, afin d'en garantir la souveraineté.

Le projet Campus IA est porté par une société de projet éponyme réunissant quatre actionnaires (MGX, Bpifrance, Nvidia et Mistral AI). Il nécessite un raccordement électrique au réseau 400 000 Volts, qui sera conduit par RTE.

Ce projet, assujéti à évaluation environnementale, n'implique pas d'investissement public. Pour autant, les porteurs de projet souhaitent s'engager dans une concertation préalable volontaire, avec l'appui de garants désignés par la Commission nationale du débat public. Cette démarche participative est une opportunité pour associer tous les publics afin d'en faire un projet de territoire et d'identifier les attentes et les préoccupations locales.

La société Campus IA et RTE sollicitent ainsi la Commission nationale du débat public pour qu'elle désigne des garants sur le projet Campus IA et son raccordement électrique, en vue de la conduite d'une concertation préalable à l'automne 2025.

Vous trouverez, en accompagnement du présent courrier, une note de présentation du projet Campus IA, qui présente le contexte de l'opération, les objectifs et caractéristiques principales, un aperçu des incidences potentielles du projet et une présentation de son coût, de son calendrier et des procédures réglementaires applicables.

Restant à la disposition de votre Commission et dans l'attente de la nomination des garants de la concertation préalable sur notre projet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.